

Description	Gestion de fortune¹						Conseil placement lié au portefeuille	Conseil placement à la transaction	
Pour les clientes et clients qui veulent confier les décisions de placement et la surveillance du portefeuille à la BAS.						... qui prennent eux-mêmes les décisions de placement et qui ont besoin d'un conseil personnel complet de la part de la BAS.	... qui souhaitent un conseil par transaction.	
Tarif annuel² (les actions et les obligations BAS ne sont pas concernées)	Volume de placement jusqu'à 1 million 1 à 2 million(s) 2 à 5 millions dès 5 millions (CHF)	Conservatrice 0,75 % 0,70 % 0,60 % 0,55 %	Équilibrée 0,90 % 0,85 % 0,75 % 0,70 %	Dynamique 1,05 % 1,00 % 0,90 % 0,85 %	Select Fonds 0,90 % 0,85 % 0,75 % 0,70 %	Select 1,05 % 1,00 % 0,90 % 0,85 %	0,50 % 0,45 % 0,40 % 0,30 %	Fonds ABS Living Values Balanced: 0,30 %	
		sur l'ensemble des valeurs patrimoniales (total des avoirs en compte et des titres sous dépôt auprès de la BAS)						sur les titres sous dépôt	
Composition des frais		Frais de dépôt (volume de placement) Administration (négocie et suivi) Conseil				Frais de dépôt (volume de placement) Conseil		Frais de dépôt (volume de placement) Conseil	
Frais minimum par année en CHF ²	1'600.-	1'900.-	2'200.-	600.-	2'200.-	300.-	néant		
Relevé fiscal	inclus						inclus		
Reporting	Extrait de fortune, y compris avec rapport de performance, liste des transactions et newsletter						Extrait de fortune		
Corporate Actions Opérations de gestion	Inclus dans le tarif annuel (les frais de tiers sont facturés)								
Frais de garde pour titres physiques en CHF	inclus						50.-	50.-	
Frais de transaction	aucuns ³						voir page suivante	voir page suivante	
Les commissions de distribution (commission d'état) perçues sont intégralement reversées.									

¹ Les comptes inclus dans le mandat de gestion de fortune ne sont pas rémunérés.

² Les frais s'entendent hors TVA. Pour la clientèle domiciliée en Suisse ou au Liechtenstein, la TVA est ajoutée.

³ Les frais de transaction de la BAS sont compris dans le forfait annuel, sauf le timbre d'émission fédéral et les frais de Bourse tiers.

Conseil placement lié au portefeuille, conseil placement à la transaction et Execution only

Transaction

Comprend le traitement de transactions boursières en Suisse et à l'étranger pour le conseil placement lié au portefeuille et Execution only (transactions sans conseil) (achat et vente de papiers-valeurs ou émissions et reprises de parts de fonds de placement)

Émoluments par transaction	jusqu'à un volume de CHF 20'000	CHF 120.- ¹
	jusqu'à un volume de CHF 70'000	CHF 240.- ¹
	à partir d'un volume de CHF 70'000	CHF 480.- ¹
Actions BAS	Lors de l'émission ou de l'achat, les taxes d'émission sont de 1,00 %. Lors de la vente, les émoluments par transaction ainsi que les taxes et émoluments légaux sont applicables.	
Obligations de caisse BAS et dépôts à terme BAS	Exonération des émoluments de transaction et taxes légales sur les obligations de caisse BAS et les dépôts à terme BAS.	

Frais Execution only

Frais de livraison (par titre)	sans frais (actions BAS)
Mise sous dépôt propres valeurs	sans frais
Mise sous dépôt valeurs comptables	sans frais
Mise sous dépôt physique de valeurs	CHF 120.- frais de tiers inclus
Sortie/livraison physique propres actions	CHF 120.- frais de tiers inclus
Sortie/livraison physique de valeurs suisse	CHF 120.- frais de tiers inclus
Sortie/livraison physique de valeurs étrangères	CHF 120.- frais de tiers inclus
Sortie/livraison de valeurs comptables	CHF 120.- frais de tiers inclus

Encaissement au guichet

Propres obligations de caisse (titres/coupons), propres actions	sans frais
Titres tiers	non acceptés

¹ frais de tiers en sus : Suisse : 0,05 – 0,10 %, étranger : 0,20 – 0,80 %

ABS Living Values - Balanced Fund

Classe de parts	R Personnes privées	I Investisseurs qualifiés (institutionnels)
Numéro de valeur	46004505	46004506
Investissement initial en CHF	10'000.- recommandé	250'000.-
Frais directs du fonds		
Commission d'achat	aucune	aucune
Frais de dépôt ¹	0,30 %	0,30 %
Commission de reprise	aucune	aucune
Frais indirects du fonds ²	Total expense ratio (TER)	1,50 %
Frais de tiers à l'émission	0,03 %, minimum CHF 25.-	0,03 %, minimum CHF 25.-
Coût total annuel	1,80 %	1,50 %
Compte de fonds pour le plan d'épargne en fonds	Les 200 premiers francs restent sur le compte de fonds. Au-delà, l'avoir est automatiquement investi sitôt le montant minimal de placement de 100 francs atteint. Totalité de l'avoir à tout moment, pas de délai de préavis, taux d'intérêt 0 %, autres conditions comme pour le compte d'épargne	
Plan d'épargne en fonds	Commission d'achat: aucun Frais de dépôt: 0,30 %, aucun minimum ¹ Frais de tiers à l'émission 0,03 %, min. une fraction de CHF 25.- ³	

¹ Les frais s'entendent hors TVA. Pour la clientèle domiciliée en Suisse ou au Liechtenstein, la TVA est ajoutée.

² Les frais indirects sont compensés avec le rendement des titres dans lesquels le fonds a investi. Le total expense ratio (TER) se calcule en mettant en relation la fortune du fonds avec les frais indirects. Ces derniers comprennent les frais d'administration du fonds, la rémunération de la banque dépositaire, les frais de distribution, les frais de publication et d'audit, ainsi que d'autres frais pour des services de révision ou juridiques.

³ 0,03 % du montant de l'achat, mais au moins une partie des frais d'émission de CHF 25.-, réparti entre les investisseuses et investisseurs du mois correspondant.

OBLIGATIONS DE CAISSE ET DÉPÔTS À TERME

Obligations de caisse d'encouragement BAS

En raison de l'évolution des besoins de la clientèle et des conditions techniques, nous examinons entièrement le développement de notre concept d'obligations de caisse d'encouragement. Par conséquent, nous ne proposons plus de nouvelles obligations de caisse d'encouragement jusqu'à nouvel avis. Toutefois, celles qui sont en vigueur courrent jusqu'à leur échéance ordinaire.

Obligations de caisse BAS

Durée*

2 ans	0,25 %	7 ans	0,45 %
3 ans	0,25 %	8 ans	0,50 %
4 ans	0,30 %	9 ans	0,55 %
5 ans	0,40 %	10 ans	0,60 %
6 ans	0,40 %		

Placement minimal CHF 1'000

Dépôts à terme

Durée*

3, 6, 9 ou 12 mois
Taux d'intérêt sur bas.ch/depot-a-terme-BAS
(Conditions)

Placement minimal CHF 100'000

Obligations de caisse BAS Nouveaux fonds

Durée*

2 ans	0,40 %
3 ans	0,45 %
5 ans	0,60 %
7 ans	0,75 %
10 ans	1,00 %

L'offre est valable pour les obligations de caisse souscrites grâce à l'apport de nouveaux fonds déposés à la BAS après le 1^{er} avril 2025. Elle court jusqu'à fin 2026 au plus tard, sous réserve de modification des taux d'intérêts sur le marché et des besoins en nouveaux fonds de la BAS.

*La durée choisie est ferme.

Secteurs d'encouragement BAS



Formation
et culture



Énergies
renouvelables



Santé
et bien-être



Agriculture
durable



Coopération
solidaire



Inclusion
sociale



Mobilité
durable



Modèle d'affaires
durables



Habitat ou espace
de travail durable

Garantie des dépôts

La BAS, comme toute banque et tout négociant en valeurs mobilières suisse, est contrainte d'adhérer à la convention sur la garantie des dépôts. De ce fait, elle est membre d'esisuisse. Les fonds déposés par les clientes et clients auprès de la BAS sont garantis jusqu'à concurrence de CHF 100'000 par relation clientèle. Les obligations de caisse de la BAS déposées auprès de la banque au nom de la déposante ou du déposant sont également considérées comme dépôts protégés. esisuisse.ch